



VAL-D'OISE

Arrêté n° 102/2023

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
CHEMIN DE FONTENAY**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.36, R.27-1, R.44 et R.225,

Vu la demande d'arrêté de circulation sollicité par la société **MES'AUTORS**, 61, rue de Lyon 75012 Paris, afin d'installer un camion nacelle par la société **LOCNACELLE IDF** de grande largeur chemin de Fontenay pour effectuer une opération de maintenance sur antenne GSM le **mercredi 3 janvier 2024 de 8h00 à 18h00**.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation.

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera interdite le **mercredi 3 janvier 2024** chemin de Fontenay de **8h00 à 18h00**.

Article 2 : La société **MES'AUTORS** se chargera de poser les panneaux routiers réglementaires.

Article 3 : La Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait au Mesnil-Aubry, le 26 décembre 2023

Le Maire

Martine BIDEL